



CAPL3 DU 15 JUILLET 2010 DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Le Ministre Baroin a reçu les Organisations syndicales de la DGFIP le 28 juin.

Depuis le 14 avril 2010, ce dernier avait pris l'engagement que son directeur de cabinet et le directeur général réuniraient les syndicats de la DGFIP avant que les décisions sur l'emploi ne soient arrêtées.

Le ministre avait alors ciblé trois questions :

- celle de « l'application différenciée » de la règle du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux ;
- celle de « l'historique » des suppressions ;
- celle des données prévisionnelles de départs en retraite.

En effet, la DGFIP connaît depuis des années une situation singulière dans la Fonction Publique avec des taux de non remplacement dépassant les 50%, avec un cumul de plus de 12000 emplois perdus depuis 2002 par l'ex-DGI et l'ex-DGCP, et avec une difficulté à mesurer par avance les départs en retraite.

Pour apprécier véritablement la portée des propos du ministre, les organisations syndicales avaient demandé que le contour, le mandat et le calendrier de cette annonce soient très rapidement précisés par le cabinet ministériel.

Entre temps, la politique de rigueur et d'austérité a frappé et les mobilisations se sont renforcées, en particulier à la DGFIP.

Deux mois et demi plus tard, les six organisations syndicales de la DGFIP ont été reçues lundi 28 juin 2010 par le ministre François Baroin.

Au moment où le premier Ministre défend avec le ministre Woerth la réforme qui casse nos retraites et où le gouvernement annonce dans la précipitation la fin du droit à la retraite après 15 ans pour les femmes ayant eu 3 enfants, près de 2 millions de salariés, retraités ont manifesté le 24 juin et 1 collègue sur 2 était en grève dans la filière fiscale de la DGFIP, tant au niveau local que national.

Dans le même temps où le ministre de la Fonction Publique aggrave la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires par le gel de la valeur du point d'indice, le ministre du Budget et des Comptes Publics a renoncé à ouvrir de véritables discussions sur le volume des emplois nécessaires pour l'exercice des missions de la DGFIP. Pire encore, il est revenu sur son engagement d'échanger utilement sur les trois points qu'il avait pourtant annoncés.

Pour 2011, le volume des suppressions d'emplois serait supérieur aux années précédentes et le taux de non remplacement pour 2012 et 2013 serait à nouveau supérieur à 50% portant à près de 20 000 les emplois perdus en 10 ans.

Les chiffres des suppressions d'emplois tombent donc comme un couperet alors que les services sont tous surchargés de travail.

Ce sont 100 000 suppressions qui sont prévues d'ici 2013 dans la Fonction publique, c'est un véritable plan social qui ne dit pas son nom.

Ce 1^{er} septembre, se sont 21 emplois C qui seront encore supprimés dans la filière fiscale (-180 depuis 2003 soit près de 30% des effectifs), en décision du CTPD du 19 janvier 2010.

Le mouvement local C présenté à l'occasion de cette CAPL est à l'image de la situation nationale des emplois à la DGFIP : catastrophique, déficit de plus de 20 agents.

L'accumulation des suppressions d'emplois à la DGFIP cause des dégâts considérables, dégradant les conditions de vie au travail, mettant en péril les missions publiques.

L'engagement de la Direction Générale de recruter a minima 100 lauréats de la liste complémentaire du concours 2009 n'est pas suffisant.

Les élus de la CGT exigent le recrutement de l'ensemble de cette liste et la création d'emplois nécessaire à l'accomplissement des missions.

D'autre part la Direction ne se prive pas d'utiliser la fiche N°3 qui remet en cause la règle de l'ancienneté.

De même de nombreux agents affectés Créteil Direction se retrouvent dans les deux nouveaux services CSP et SFACT, dont les emplois ne sont pas implantés au TSM, sans l'avoir explicitement demandés et un agent sans avoir demandé le service Direction. Seul un tiers des agents affectés dans ces deux nouveaux services l'ont demandés.

Pour ces raisons, les élus CGT voteront contre ce mouvement et réaffirmeront avec force la revendication d'arrêt immédiat des suppressions d'emplois.

Pour l'arrêt des suppressions d'emplois, pour que le plan de casse des retraites ne s'applique pas et pour la satisfaction des revendications, à l'appel de leurs confédérations, les agents de la DGFIP seront en grève le 7 septembre,